

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

C.L.V – 1735 Avenue Julien Panchot – 66000 PERPIGNAN

Toute location implique, de la part du locataire, l'acceptation sans réserve du présent règlement.

1/ Mise à disposition et retour du matériel

La location prend effet au moment où le client donneur d'ordre prend possession du matériel dans notre entrepôt ou à la livraison.

Le matériel pris ou en livraison doit, sauf accord écrit, être restitué sous 72H au plus tard au même endroit.

Le client reconnaît avoir reçu les marchandises louées propre et en bon état, en règle avec les normes de sécurité et d'hygiène en vigueur. Le matériel est rendu sale et préparé pour l'enlèvement, c'est-à-dire débarrassé et rangé dans l'emballage de transport, les tables et chaises pliées et regroupées pour une meilleure prise en charge du retrait. Dans le cas contraire, le temps passé à la préparation pour l'enlèvement sera facturé au tarif de l'heure de manutention en vigueur.

Un inventaire contradictoire est effectué avec le client ou son délégué lors de la reprise du matériel loué. En cas d'absence du client donneur d'ordre, ou de son délégué, l'inventaire est effectué à l'entrepôt du loueur. Seul l'inventaire du loueur fera foi. Aucune contestation ne sera admise.

2/ Responsabilité

Le client est responsable du matériel loué et ne peut en aucun cas être sous loué. L'état du matériel doit être vérifié par le client ou son délégué lors de la mise à disposition. Le matériel non rendu, cassé ou détérioré sera facturé au prix de remplacement. Le loueur se saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés ou l'usure non apparente du matériel loué. Le locataire s'engage à utiliser le matériel dans les conditions normales d'utilisation.

3/ Réservation et caution

Tout commande sera effective après validation du devis. Un chèque de caution vous sera demandé. Il sera déchiré après règlement complet de la facture.

La caution représente la garantie du règlement et du retour du matériel loué. Ce dernier reste la propriété exclusive de la CLV durant la période de location.

Elle correspond à la valeur à neuf du matériel loué.

4/ Livraison

Les frais de déplacement sont calculés en fonction du volume, de la distance et des difficultés d'accès (escalier, encombrement, ...)

Le locataire ne participant pas à la livraison accepte celle-ci comme complète et en bon état.

La signature de ce devis vous lie par contrat à la « CLV » et vaut acceptation des conditions générales de location détaillées ci-dessus

NOM

Prénom

Adresse

Date et signature précédée de la mention « Bon pour accord »